

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDES

Toute commande implique l'acceptation de nos conditions générales de vente. Celles-ci se substituent à toute condition d'achat sauf accord écrit contraire. BIO EVOLUTION accepte seulement les commandes par courrier ou par télécopie ou par email avec un numéro de commande écrit. Les commandes par téléphone sont acceptées étant entendu qu'une confirmation de commande avec la mention "régularisation" suivra avec un numéro de commande.

Nous vous demandons de rappeler la référence du produit ainsi que sa désignation lors de votre commande.

Les commandes doivent être adressées à :

BIO EVOLUTION
Espace Villa Parc – L'Erable et Le Chêne
1 avenue Marne et Gondoire
77600 BUSSY-SAINT-MARTIN – FRANCE
Télécopie : 01 60 03 81 20
Email : contact@bio-evolution.fr

CATALOGUE ET FICHE TECHNIQUE

Les spécifications, photos et figures présentées dans nos documentations sont données à titre indicatif. Nous nous réservons le droit de modifier nos articles sans préavis et ce dans le cadre de notre programme continu de recherche et de développement et celui de nos fabricants éventuels.

PRIX

Sauf spécification contraire, nos prix exprimés en EURO s'entendent hors taxes, nets, sans engagement. La date de validité de l'offre est portée sur chaque devis.

Nos cotations sont sujettes à la révision à la hausse ou à la baisse sans avis préalable. De même les prix indiqués dans notre tarif sont indicatifs et peuvent être modifiés sans préavis.

La taxe sur la valeur ajoutée applicable à nos produits est actuellement de 20,00 %.

EXPEDITION - LIVRAISON

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

Le délai de livraison pour le gros matériel ou les commandes particulières est communiqué sur demande.

Sauf stipulation contraire nos marchandises sont expédiées à la charge du client ; Les commandes supérieures à 350,00 Euros H.T. seront livrées franco de port et d'emballage, hors contrat particulier. Un forfait de 20,00 Euros H.T. pour la participation au traitement de la commande sera facturé en ce qui concerne les commandes inférieures à ce montant.

Les expéditions "express" sont à la charge du client avec un forfait de 25,00 Euros H.T.

Pour les expéditions avec carboglace, la participation sera de 35,00 Euros H.T.

D'autre part, hors accord particulier, notre minimum de facturation est de 100,00 Euros H.T. par commande.

Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord écrit de BIO EVOLUTION. Toute marchandise comportant une quelconque inscription portée par le destinataire ne pourra pas être reprise.

En cas d'avarie de transport, le client doit se tourner vers le transporteur et émettre immédiatement des réserves sur le récépissé du transporteur, puis lui confirmer par lettre recommandée avec AR dans un délai de 48 heures.

Nous préconisons la mise en place d'abonnement (contrat de livraison avec cadencier). En l'absence d'abonnement, toute livraison partielle générera un coût forfaitaire supplémentaire de 20,00 Euros H.T.

Livraison hors de France métropolitaine et exportation : dans ce cas, les présentes conditions de vente ne sont pas applicables. Les conditions spécifiques de vente seront stipulées sur chaque offre de prix.

RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. Les matériels pouvant être mis à la disposition de nos clients avec nos trousseaux de réactifs restent également notre propriété ou éventuellement celle de nos organismes de leasing.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf convention préalable, toutes nos factures sont payables comptant à réception et toute facture impayée à l'échéance donnera lieu à des intérêts de retard et à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. En effet, conformément aux dispositions prévues par l'article L. 441-6 du Code de Commerce, des pénalités pour paiement tardif sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date d'échéance qui figure sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux de ces pénalités est de 15 % par an. Egalement prévue par l'article L. 441-6 du Code de Commerce, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est due de plein droit en cas de retard de paiement. Elle est fixée à 40,00 Euros (non soumis à TVA).

Des conditions particulières sont consenties aux clients ayant souscrit un abonnement et ceux acceptant le prélèvement automatique.

CLAUSE PENALE

Tout recouvrement par voie contentieuse entraîne de plein droit à la charge de l'acheteur, une indemnité fixée, à titre de clause pénale, à 25 % du montant des factures impayées à leur échéance. Les demandes pouvant être formulées en vertu de l'article 700 du N.C.P.C. seront en sus.

AUTRES CONDITIONS DE VENTE

Quelques produits de BIO EVOLUTION sont des réactifs de laboratoire destinés à la recherche seulement (Research Use Only = RUO). Les informations contenues dans notre catalogue et dans nos notices techniques sont réputées exactes. Cependant, les conditions ultimes d'utilisation de nos produits sortent du contrôle de BIO EVOLUTION et donc BIO EVOLUTION ne peut être rendu responsable de problèmes survenus lors de l'utilisation de ses produits.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, seuls les tribunaux du siège social de BIO EVOLUTION seront compétents. Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit et sous 8 jours après réception de la marchandise.